Votre don par assurance-vie est un témoignage de confiance

La Fabrique de votre paroisse a un impact direct sur la vie des baptisés de votre paroisse.

Elle répond à un grand nombre de besoins essentiels dans la vie des chrétiennes et chrétiens en finançant entre autres, des services aux malades, baptêmes, sacrements de la première des communions, mariages, funérailles et encore plus.

Afin de remplir son rôle en paroisse, la Fabrique de votre paroisse a besoin d'appui financier aujourd'hui et demain. En faisant un don par assurance-vie, vous assurez la continuité du travail d'évangélisation entrepris et vous vous assurez de léguer aux générations futures les valeurs auxquelles vous appartenez.

Ce dépliant est mis à votre disposition conjointement par la Fabrique de votre paroisse et l'Archidiocèse de Québec afin de promouvoir les dons planifiés.

Le programme de dons planifiés est un moyen d'assurer la stabilité financière de votre paroisse à moyen et long terme.

Les membres de l'assemblée de fabrique de votre paroisse ont à cœur d'assurer la continuité des services offerts par l'Église.

De tels gestes du cœur permettent à la Fabrique de votre paroisse de poursuivre ses activités pour le bénéfice de tous les baptisés.

Fabrique de la paroisso	e de
(418)	





Archidiocèse de Québec

www.diocesequebec.qc.ca
Claude Lestage
418-688-1211 poste 288

Programme de Dons planifiés pour la Fabrique de votre paroisse

Le don par assurance-vie



Voici les questions les plus fréquemment posées au sujet du don par assurance-vie :

Un produit d'assurance-vie peut-il m'aider à faire un don à la Fabrique de ma paroisse?

Dui, en effet, peu de gens savent qu'il est possible de désigner la Fabrique de votre paroisse comme bénéficiaire d'une police d'assurance-vie.

Quelles sont les différentes façons de prévoir un don par assurance-vie?

- Céder une police existante: Si, pour diverses raisons, vous et votre famille n'avez plus besoin de la protection offerte par votre assurancevie actuelle, vous pouvez convertir votre police au bénéfice de la Fabrique de votre paroisse.
- Acheter une nouvelle police:
 Si vous désirez éventuellement faire un don important mais vos ressources actuelles sont modestes, vous pouvez acheter une police au bénéfice de la Fabrique de votre paroisse. Vous pourriez répartir les primes payables sur une période de temps limitée, par exemple sur 5, 10 ou 15 ans.

Y a-t-il des économies fiscales reliées à ce type de dons?

Oui, vous pouvez choisir de réaliser des économies d'impôt dès maintenant ou de les reporter au moment de votre décès pour en faire bénéficier votre succession.

- Pour bénéficier des crédits d'impôt dès maintenant, vous devez faire le don de votre police en nommant la Fabrique de votre paroisse comme bénéficiaire et propriétaire. La Fabrique de votre paroisse recevra le montant du capital à votre décès, ou pourra éventuellement encaisser la valeur de rachat de la police. En faisant un tel don immédiatement, vous recevrez un reçu d'impôt pour la valeur de rachat accumulée, s'il y a lieu. Par la suite, vous recevrez un reçu d'impôt chaque fois que vous payerez votre prime. Comme vous avez fait don de la police de votre viv ant, il n'y a pas d'avantage fiscal pour votre succession.
- Vous pouvez demeurer propriétaire de la police et désigner la Fabrique de votre paroisse bénéficiaire, par l'entremise de votre testament ou directement dans votre police. De cette façon, votre don se concrétise lors de votre décès et génère des économies fiscales pour votre succession. Par contre, vous ne recevrez pas de reçu pour fins d'impôt pour les primes payées de votre vivant.

Qui peut m'aider à planifier un don par assurance-vie?

Votre conseiller financier (notaire, comptable, fiscaliste, spécialiste en planification financière, courtier en valeurs mobilières, agent d'assurance de personnes) pourra vous aider à choisir le produit d'assurance qui convient le mieux à vos objectifs et vous expliquera comment intégrer votre don à votre planification financière et successorale.

Vous pouvez également en discuter avec les membres du comité de dons planifiés de votre paroisse.

En résumé, pour faire un don par assurance-vie, il vous suffit de suivre les étapes suivantes:

- 1. Réfléchissez aux raisons qui vous amènent à faire un don planifié à la Fabrique de votre paroisse. Pour vous la Parole de Jésus Christ doit continuer à être annoncée? L'Église a toujours été présente pour vous et c'est un juste retour des choses? Désirez-vous faire un don à la mémoire d'un être cher?
- 2. Renseignez-vous sur la Fabrique de votre paroisse afin de mieux connaître ses objectifs, sa mission, ses réalisations, ses projets.
- 3. Assurez-vous auprès de votre conseiller financier que vous et/ou votre succession profiterez pleinement des avantages fiscaux liés à votre don.